



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2026 / 2027

RESPECT • ENGAGEMENT • PASSION



www.alanse-basket.fr



secretaire@al-anse-basket.fr



9, rue du 3 septembre 1944 – 69480 ANSE

N° d'association : W692002129

#.

SOMMAIRE

1.



ENTRAÎNEMENTS

3

Obligations, horaires, ponctualité, sécurité et présence des adultes.

2.



MATCHS

4

Tenues, présences, organisation des matchs à domicile.

3.



ARBITRAGE & DÉPLACEMENTS

5

Tables de marque, arbitrage, matchs à l'extérieur et transport.

4.



RESPECT & VIE DU CLUB

6

Respect, manifestations, hygiène et effets personnels.

5.



SANCTIONS & COMPORTEMENT

7

Sanctions internes et comportement autour du terrain.

6.



COMMUNICATION & ACCEPTATION

8

Outils de communication, données personnelles et acceptation du règlement.



COORDONNÉES DU CLUB

- Infothèque - 9 rue du 3 septembre 1944 - 69480 ANSE
- www.al-anse-basket.fr - secretaire@al-anse-basket.fr - Association : W692002129

1.

ENTRAÎNEMENTS



1. ENTRAÎNEMENTS OBLIGATOIRES

Chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements obligatoires suivant le planning diffusé en début de saison.

Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, le joueur (parent si mineur) doit prévenir son entraîneur et justifier de toute absence.



2. HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT

1. La ponctualité est une forme de respect des autres. L'entraîneur s'engage à respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard, il prévient les membres de l'équipe.
2. Chaque licencié(e) s'engage à être présent(e) à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée et une gourde fournie par le joueur(se).
3. À la fin de l'entraînement, les entraîneurs n'autorisent la sortie des licenciés mineurs qu'en présence de leurs parents ou tuteurs. Le club n'assure aucune responsabilité en dehors des heures d'activités.
4. Seuls les joueurs concernés par l'entraînement sont acceptés dans la salle. L'entraîneur pourra refuser l'accès aux joueurs n'appartenant pas à son équipe.



3. PRÉSENCE DES ADULTES AUX ENTRAÎNEMENTS

1. L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable.
2. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.
3. Les joueurs(ses) respectent les consignes de sécurité et rangent le matériel après l'entraînement.



À RETENIR

- Prévenir le coach en cas d'absence
- Tenue adaptée et gourde obligatoires
- Présence d'un adulte responsable
- Rangement du matériel après la séance



2.

MATCHS



4. LA TENUE DE JEU

1. AL ANSE BASKET met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition.
2. Chaque équipe est responsable des tenues mises à disposition. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. L'équipement ne doit pas être dispersé.



5. PRÉSENCES AUX MATCHS

1. La présence aux compétitions est obligatoire. Toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.
2. À domicile, les membres de l'équipe doivent être présents au minimum une demi-heure avant le match, en tenue de jeu.
3. L'équipe débutant l'après-midi met en place la table de marque, les bancs, les chaises et descend les panneaux.
4. L'équipe clôturant la journée range la table de marque, les bancs, les chaises et remonte les panneaux.



OBLIGATOIRE

- Présence aux compétitions
- Arrivée 30 minutes avant le match
- Mise en place et rangement selon les créneaux



3.

ARBITRAGE DÉPLACEMENTS



6. ARBITRAGE ET TABLES DE MARQUE

Le joueur ou la joueuse a des droits mais également des devoirs : il ou elle doit tenir des tables de marque et arbitrer.

1. La participation à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est obligatoire. En cas de non-respect des désignations, l'équipe concernée se verra sanctionnée.
2. Les plannings sont communiqués par les coachs. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.
3. Tout licencié adulte (Senior ou Loisir) s'engage à assurer la gestion des rencontres : délégué de club, arbitrage, table de marque, chronomètre.



7. MATCHS À L'EXTÉRIEUR

1. Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas assurés par le club.
2. Les parents assurent le transport des autres membres de l'équipe. Le planning du lavage de maillots est établi par l'entraîneur ou le parent référent et doit être respecté.
3. Les conducteurs sont responsables des personnes transportées et s'engagent à respecter le code de la route : vitesse, ceintures, assurance et validité du permis.



POINTS IMPORTANTS

- Arbitrage et table de marque font partie de la formation
- Indisponible = remplaçant à trouver
- Les trajets ne sont pas assurés par le club
- Le conducteur est responsable des passagers



4.

RESPECT VIE DU CLUB



8. RESPECT DES AUTRES

1. Les joueurs, joueuses, parents et accompagnants s'engagent à respecter les décisions des arbitres, entraîneurs et dirigeants.
2. Ils s'engagent à respecter les adversaires. À la fin de chaque match, le goûter doit être pris avec l'équipe adverse.



9. MANIFESTATIONS ET TOURNOIS

Les joueurs(ses) et les parents seront sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des manifestations organisées par AL ANSE BASKET.



10. HYGIÈNE

1. Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match.
2. Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.



11. LES VOLS

AL ANSE BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.



VALEURS DU CLUB

- Respect des décisions
- Respect des adversaires
- Aide aux manifestations
- Vestiaires propres et effets personnels surveillés



5.

SANCTIONS COMPORTEMENT



12. SANCTIONS

1. Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Tout avertissement ou exclusion pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces ou brutalités entraînera des sanctions internes.

2. Fautes techniques, disqualifiantes et amendes : tout joueur, entraîneur ou parent sanctionné devra rembourser l'ensemble des frais relatifs à la sanction.

En fonction de la gravité ou en cas de récidive, le bureau pourra décider d'une mise à pied ou d'un renvoi du licencié sans remboursement, avec information par lettre recommandée.

3. Forfait : toute équipe sanctionnée d'un forfait payant devra en assumer le prix.

4. Dégradation : tout licencié qui abîmerait volontairement le matériel pourra faire l'objet de sanctions décidées par le bureau : remboursement, mise à pied.



13. COMPORTEMENTS AUTOUR DU TERRAIN

Les parents doivent aider les jeunes joueurs à acquérir les valeurs de leur discipline : rigueur, dépassement de soi, respect de ses coéquipiers et des adversaires.

Il leur est demandé d'adopter un comportement correct, sportif et amical, et de ne pas intervenir dans le champ de compétences de l'entraîneur.



IMPORTANT

- Tout comportement antisportif peut entraîner une sanction
- Les amendes peuvent être remboursées par le licencié concerné
- Les parents encouragent sans intervenir dans les choix sportifs



6.

COMMUNICATION ACCEPTATION



14. COMMUNICATION

Les outils de communication de AL ANSE BASKET sont : le site internet, les newsletters, Facebook & Instagram, les mails du bureau ou des entraîneurs et les groupes WhatsApp.

Les licenciés s'engagent à consulter ces outils chaque semaine et à répondre dans les délais imposés aux demandes d'information ou d'inscription.

Les licenciés communiquent, dans la mesure du possible, leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Le club s'engage à ne pas diffuser ces informations à des fins commerciales.



RAPPELS ET ACCEPTATION

Les membres du bureau de AL ANSE BASKET sont élus lors de l'Assemblée Générale du club. La présence des joueurs et de leurs parents est importante lors de cette réunion.

Acceptation du règlement au travers du formulaire en ligne ; pour les mineurs, acceptation par les parents.



CONTACT

- Site : www.al-anse-basket.fr
- Email : secretaire@al-anse-basket.fr
- Association : W692002129

